

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la Gare
21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 11 AVRIL 2018**

Date de la convocation : 5 avril 2018

Le onze avril deux mil dix-huit à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Flagey-Echezeaux sous la Présidence de M. Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 88

Présents : 26

Nombre de procurations : 6

Nombre de voix exprimées : 51

Suite à la réunion du 4 avril 2018, pour laquelle le quorum des personnes présentes n'a pas été atteint, la présente délibération est conforme à la réglementation.

Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VINCENT, Florence ZITO, Catherine HERVIEU (procuration de M. FAVERJON), Claude REMY (6 voix), Jean Luc ROBIOT (6 voix), Hubert POULLOT (6 voix), André DALLER (6 voix), FEUILLAT Christian (procuration de Mme MASSON), Jean-François COLLARDOT (procuration de M MARQUET (6 voix)), Roland MONGEARD, Yves PROST, Pascal VIARD (procuration de M PAPUCCI), Denis PENNING, Daniel GEOFFROY, Henri MATHEY, Guy MORELLE, Bernard BOUILLLOT (procuration de M DEMOUX), Jean Noël DUMAS (procuration de M BERTHOZ), Charles SIRUGUE, Jean Luc BOILLIN, Marc JOINIE, Jérôme TOUCHARD, Patrick JACQUET, Didier LEVEQUE, Edouard TRAPET, Yves GELIN.

Objet : Participation 2018 au SBV

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2018.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 128 064 € l'appel à cotisation 2018
 - Réparti pour le fonctionnement comme suit : 70 052 € de frais généraux et 11 130 € de frais d'entretien
 - Réparti pour l'investissement comme suit : 13 440 € de frais d'études et 33 442 € d'aménagement de cours d'eau
- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction de la répartition défini par les statuts (art 23)

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président du SBV
Jean François COLLARDOT

